Extrait du El Correo

https://www.elcorreo.eu.org/Premier-proces-depuis-l-abolition-des-lois-d-amnistie-en-Argentine

Premier procès depuis l'abolition des lois d'amnistie en Argentine

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Argentine -

Date de mise en ligne : mardi 20 juin 2006

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

La justice argentine a ouvert mardi le premier procès à l'encontre d'un ancien chef de la police, accusé de crimes pendant la dictature militaire (1976-83), depuis l'abolition des lois d'amnistie décidée en 2003.

Miguel Etchecolatz

Miguel Etchecolatz, ancien directeur des enquêtes de la police de la province de Buenos Aires, bras droit d'un plus grands tortionnaires de la dictature, Ramon Camps, aujourd'hui décédé, est accusé d'enlèvements, tortures et assassinat présumé d'au moins six personnes, aujourd'hui toujours disparues.

Quelque 30.000 personnes ont « disparu » pendant la dictature militaire argentine, selon les organisations de défense des droits de l'Homme.

Ce procès est le premier ouvert par la justice argentine depuis l'abolition par le parlement des lois d'amnistie dites du Point final (1986) et de l'obéissance due (1987), confirmée ensuite en 2005 par la Cour suprême argentine. Quelque 400 policiers et militaires sont concernés par l'ouverture ou la réouverture de dossiers datant de la dictature, selon les services du procureur général de la Nation.

L'accusé, âgé aujourd'hui de 77 ans, est aux arrêts domiciliaires pour vol de bébé, un délit non couvert par les lois d'amnistie.

Des dizaines de bébés ont été enlevés à leurs parents en détention, pour être ensuite confiés à des familles d'adoption proches des militaires.

Miguel Etchecolatz avait déjà été condamné à une peine de 23 ans de prison pour violations des droits de l'Homme, mais cette condamnation avait été annulée par les lois d'amnistie.

Il est accusé d'avoir été le responsable de quelque 21 camps clandestins de détention dans la province de Buenos Aires, la plus grande du pays, mais distincte de la capitale argentine.

L'avocat de M. Etchecolatz, Luis Carri Perez, a expliqué devant la presse que son client avait agi « en situation de guerre » et qu'il n'était qu'un « simple policier obéissant à des ordres militaires ».

« Ce procès prouve que la mobilisation populaire atteint ses buts », a déclaré à la télévision argentine TN, Nora Cortinas, présidente de l'association des Mères de la Place de Mai (ligne fondatrice).

L'association des Mères de la Place de Mai, qui demande justice pour les « disparus » depuis les années de la dictature, s'est scindée en deux mouvements, l'un présidé par Mme Cortinas et l'autre, plus important, par Hebe de

Copyright © El Correo

Bonafini.

El Correo avec agences , mardi 20 juin 2006

Copyright © El Correo